



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 02/06/2022

### LE MINISTÈRE DE LA CULTURE LANCE L'APPEL À CONTRIBUTION POUR LE GRAND PRIX NATIONAL DE L'ARCHITECTURE 2022

Porté par le ministère de la Culture depuis 2004, le Grand Prix national de l'architecture (GPNA), récompense une agence d'architecture implantée sur le territoire national pour l'ensemble de son œuvre construite, son apport à la discipline architecturale contemporaine et sa capacité à la diffuser.

L'édition 2022 du Grand Prix national de l'architecture s'adapte à la mutation de la profession d'architecte et récompensera une agence d'architecture plutôt qu'un architecte *intuitu personae*, en veillant à introduire plus de parité dans la sélection des nominés.

Les architectes, les maîtres d'ouvrage, les journalistes spécialisés sont invités à contribuer à l'identification d'agences d'architecture susceptibles, selon eux, de recevoir ce prix en proposant, via une plateforme dédiée, trois noms d'agences d'architecture dont l'une au moins doit compter *a minima* une femme architecte parmi ses dirigeants.

L'ensemble des propositions ainsi recueillies sera examiné par un jury qui se réunira en septembre 2022 pour choisir entre 4 et 6 nominés parmi celles-ci. Le jury auditionnera les nominés en octobre 2022. Le ministre de la Culture procèdera à la proclamation du lauréat le 13 octobre 2022 en ouverture des Journées nationales de l'Architecture (JNA) à la Cité de l'architecture et du patrimoine.

A travers ce prix et par l'ensemble de la politique menée en faveur de l'architecture, le ministère de la Culture entend affirmer la place de l'architecture au sein de la société et mettre en valeur l'action des architectes, leur création, la recherche architecturale et urbaine et l'enseignement en architecture.

Le dépôt des propositions s'effectue sur la plateforme dédiée : <https://grand-prix-national-architecture.fr>  
La clôture des contributions est fixée au 31 juillet 2022.

### Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)